

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CE QUE LES GOUVERNEMENTS LOCAUX
DOIVENT SAVOIR



CGLU

Cités et Gouvernements
Locaux Unis

CE QUE LES GOUVERNEMENTS LOCAUX DOIVENT SAVOIR

PRÉFACE

Le 25 septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda de développement pour l'après-2015. Les ODD se fondent sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Agenda qui a été poursuivi de 2000 à 2015 au niveau mondial. Ils orienteront jusqu'en 2030 les actions relatives au développement durable à l'échelle mondiale.

Les ODD sont un motif de réjouissance pour les gouvernements locaux et régionaux dans le monde entier. Avant même la confirmation des 17 objectifs définitifs, la nature inclusive du processus pour l'après 2015 représentait déjà à elle seule une grande victoire pour toutes les parties prenantes.

L'ONU a effectué la plus grande consultation de son histoire pour la création de son Agenda pour l'après-2015. CGLU, qui a permis la création de la Taskforce mondiale de gouvernements locaux et régionaux, a plaidé tout au long du processus pour la création d'un objectif spécifique consacré à l'urbanisation durable. L'organisation souhaitait également que tous les objectifs prennent en compte les différents contextes, opportunités et défis au niveau infranational.

L'inclusion de l'Objectif 11, « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et

durables » résulte en grande partie du travail de sensibilisation mené sans relâche par les gouvernements locaux, leurs associations et la communauté urbaine.

L'ODD 11 constitue une avancée majeure vers la reconnaissance du pouvoir de transformation de l'urbanisation dans le cadre du développement, ainsi que vers la légitimation des dirigeants des villes sur la scène mondiale, capables d'insuffler à partir de la base des changements au niveau mondial.

Cependant, le rôle joué par les administrations locales pour la réalisation de l'Agenda va bien au-delà du seul Objectif 11. **Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux. Les gouvernements locaux ne se contentent pas de mettre en œuvre l'agenda. Les gouvernements locaux sont responsables des politiques et sont vecteurs de changements. Il s'agit du niveau de gouvernement le mieux placé pour relier les objectifs mondiaux aux communautés locales.**

Les membres de CGLU se sont engagés à contribuer activement au nouveau partenariat mondial passé entre les institutions internationales, les gouvernements nationaux, la société civile, le secteur privé et, bien entendu, les gouvernements locaux et régionaux. CGLU continuera d'utiliser les plateformes internationales pour promouvoir l'action locale en tant que moteur du développement. L'organisation demande également l'adoption de cadres juridiques et financiers appropriés pour permettre à tous les gouvernements locaux et régionaux de participer à la réalisation de cet agenda ambitieux, intégré et universel.

ODD 01

Cet objectif vise à augmenter les revenus des plus pauvres, mais également à assurer un accès aux services de base, et à protéger toute population des catastrophes naturelles ou causées par l'homme

OMD
ASSOCIÉ



**ÉLIMINER
LA PAUVRETÉ
SOUS TOUTES SES FORMES
ET PARTOUT DANS LE MONDE.**

En quoi l'ODD 1 est-il important pour les gouvernements locaux ?

L'ODD 1 tient compte de toutes les facettes de la pauvreté et nécessite donc des réponses multiples et coordonnées. Les gouvernements locaux sont bien placés pour identifier sur le terrain les personnes vivant dans la pauvreté, et pour cibler les ressources et les services qui les aideront à en sortir.

Comme ils sont chargés d'assurer les services de base au niveau local, tels que l'eau et l'assainissement, ils sont des partenaires clés pour la réalisation de l'ODD 1.

Ils peuvent également jouer un rôle en développant des stratégies locales de développement économique pour créer des emplois et augmenter les revenus, et en renforçant la résilience des populations aux chocs et aux catastrophes auxquelles elles sont exposées.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*
- *Financement du Développement* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

1.1 D'ici à 2030, **ÉLIMINER** complètement l'**EXTRÊME PAUVRETÉ** dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la **PAUVRETÉ SOUS TOUTS SES ASPECTS**, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient **ACCÈS AUX SERVICES DE BASE**, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance

1.5 D'ici à 2030, **RENFORCER LA RÉSILIENCE DES PAUVRES** et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

ODD 02

Cet objectif vise à assurer à tous une alimentation saine et nourrissante tout au long de l'année

OMD ASSOCIÉ



1
ÉLIMINER L'EXTRÊME
PAUVRETÉ ET LA FAIM

ÉLIMINER
LA FAIM,
ASSURER LA SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE, AMÉLIORER
LA NUTRITION ET PROMOUVOIR
L'AGRICULTURE DURABLE.



En quoi l'ODD 2 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux et régionaux gèrent les ressources naturelles dans les zones rurales, notamment l'eau et les terres, sur lesquelles repose la sécurité alimentaire du territoire environnant. Les gouvernements locaux peuvent soutenir la production agricole et la croissance économique locale en renforçant les infrastructures de transports et les marchés afin de promouvoir les filières alimentaires locales.

Dans les zones urbaines, les gouvernements locaux doivent s'assurer que les habitants puissent acheter et cuisiner des aliments nutritifs, sûrs, et abordables. La planification urbaine peut grandement contribuer à la réduction des déchets et à la sécurité alimentaire, en facilitant un transport et un stockage des aliments qui soient efficaces, ainsi que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ils peuvent également promouvoir l'agriculture urbaine sur les terres publiques et privées.

Les gouvernements locaux peuvent utiliser les services de santé et les écoles pour identifier la malnutrition infantile et s'y attaquer. Les gouvernements locaux en zone rurale peuvent gérer les ressources collectives et réformer le régime foncier afin de protéger les droits des groupes les plus pauvres, notamment des ayants droits secondaires.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*
- *Financement du Développement • Beijing +20*
- *Changement Climatique*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

2.1 D'ici à 2030, **ÉLIMINER LA FAIM** et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, **METTRE FIN À TOUTES LES FORMES DE MALNUTRITION**, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des **ADOLESCENTES**, des **FEMMES ENCEINTES** ou **ALLAITANTES** et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des **PETITS PRODUCTEURS ALIMENTAIRES**, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en **ASSURANT L'ÉGALITÉ AUX TERRES**, aux autres ressources productives et intrants, au **SAVOIR**, aux services financiers, aux **MARCHÉS** et aux possibilités d'ajout de valeur et d'**EMPLOIS AUTRES QU'AGRICOLES**

2.4 D'ici à 2030, assurer la **VIABILITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE** et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

ODD 03

Cet objectif vise à assurer que les populations vivent longtemps et en bonne santé



En quoi l'ODD 3 est-il important pour les gouvernements locaux ?

L'approvisionnement en eau potable et les services d'assainissement sont essentiels pour réduire la mortalité périnatale, infantile et maternelle. Les gouvernements locaux des zones urbaines doivent être particulièrement vigilants, car les taux de mortalité infantile en zone urbaine stagnent dans de nombreux pays.

Les gouvernements locaux peuvent contribuer à identifier les besoins au niveau local, à intégrer les activités liées au VIH/SIDA entre les départements, et à coordonner les activités de prévention et d'intervention. De nombreux gouvernements locaux fournissent des services d'information, d'éducation et de prévention sur le VIH/SIDA.

Les gouvernements locaux peuvent utiliser la planification urbaine et les transports en commun pour réduire la pollution de l'air, favoriser un mode de vie sain et prévenir les décès provoqués par les accidents de la route.

Les gouvernements locaux peuvent contribuer à la réduction des décès provoqués par la pollution de l'eau et des sols grâce à une gestion efficaces des ressources naturelles et à la protection de l'environnement.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement du Développement* • *Beijing +20* • *Habitat III*
- *Changement Climatique*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de **MORTALITÉ MATERNELLE** au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de **SIDA**, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les **maladies TRANSMISES PAR L'EAU** et autres maladies transmissibles

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des **ACCIDENTS DE LA ROUTE**

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des **SERVICES DE SOINS DE SANTÉ SEXUELLE ET PROCRÉATIVE**, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la **POLLUTION** et à la **CONTAMINATION** de l'air, de l'eau et du sol

ODD 04

Cet objectif vise à permettre à chacun d'étudier, d'apprendre et de réaliser tout son potentiel

OMD ASSOCIÉ



2

ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS



ASSURER L'ACCÈS DE CHACUN À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE SA VIE.

En quoi l'ODD 4 est-il important pour les gouvernements locaux ?

L'éducation, en particulier au niveau primaire, incombe directement aux gouvernements locaux dans de nombreux pays. Cela signifie que les gouvernements locaux seront appelés à contribuer à la réalisation de l'ODD4.

Les gouvernements locaux sont bien placés pour identifier et éliminer les obstacles à la fréquentation scolaire dans leurs communautés.

Les gouvernements locaux peuvent intégrer des programmes de formation technique et professionnelle au sein des stratégies de développement économique local, en prenant garde que les formations proposées prennent en compte les possibilités offertes par le marché du travail.

Les gouvernements locaux sont idéalement placés pour établir le contact avec les individus et les communautés les plus vulnérables et les plus marginalisés, et veiller à ce qu'ils aient accès à une éducation et à une formation adaptées à leurs besoins.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement du Développement* • *Beijing +20* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE** gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des **ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOINS DE LA PETITE ENFANCE ET À UNE ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE** de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les **FEMMES ET LES HOMMES** aient **TOUS ACCÈS** dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant de **COMPÉTENCES**, notamment **TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES**, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'**ÉGALITÉ D'ACCÈS** des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, **À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT** et de formation professionnelle

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'**ÉDUCATION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT** et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Faire **CONSTRUIRE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES** qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

ODD 05

Cet objectif vise à mettre fin à la violence et à la discrimination contre les femmes et les filles, et à garantir qu'elles aient les mêmes chances que les hommes dans tous les domaines de la vie

OMD
ASSOCIÉ



PARVENIR À
L'ÉGALITÉ DES SEXES
ET AUTONOMISER TOUTES LES
FEMMES ET LES FILLES.

En quoi l'ODD 5 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux peuvent servir d'exemple en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, en offrant aux citoyens des services non discriminatoires et en adoptant des pratiques d'emploi équitables.

Les gouvernements locaux sont en première ligne lorsqu'il s'agit d'identifier la violence et les pratiques préjudiciables aux femmes, puis de s'y attaquer. La planification urbaine (en particulier la création et l'entretien des espaces publics) et la police locale sont deux outils essentiels permettant de lutter contre ces problèmes. Les gouvernements locaux ont également un rôle à jouer en fournissant des services aux femmes victimes de violence.

Les municipalités rurales et les gouvernements régionaux peuvent identifier et éliminer les obstacles à l'égalité d'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres.

Voir plus de femmes occuper des fonctions électives au niveau local est une priorité en termes d'autonomisation des femmes, en tant qu'objectif à part entière, et parce que la politique locale est souvent la première étape à une élection régionale ou nationale. Les dirigeantes de gouvernements locaux peuvent remettre en cause les stéréotypes de genre et donner l'exemple aux jeunes filles.

Les gouvernements locaux peuvent intégrer l'égalité des sexes dans tous leurs domaines de travail, afin de lutter contre les multiples obstacles empêchant l'autonomisation des femmes.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement du Développement* • *Beijing +20* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à **TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION** à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de **VIOLENCE FAITE AUX FEMMES** et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le **MARIAGE** précoce ou **FORCÉ** et la **MUTILATION GÉNITALE FÉMININE**

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'**APPORT DE SERVICES PUBLICS, d'INFRASTRUCTURES ET DE POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE** et la **PROMOTION DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS** dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux **FONCTIONS DE DIRECTION À TOUTS LES NIVEAUX DE DÉCISION, DANS LA VIE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET PUBLIQUE**

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les **MÊMES DROITS AUX RESSOURCES ÉCONOMIQUES**, ainsi qu'à l'accès à la **PROPRIÉTÉ ET AU CONTRÔLE DES TERRES** et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit national

5.c **ADOPTER DES POLITIQUES BIEN CONÇUES ET DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES** applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux, et renforcer celles qui existent

ODD 06

Cet objectif vise à garantir que chacun ait accès à l'eau potable et dispose d'installations sanitaires

OMD
ASSOCIÉ



PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU.

En quoi l'ODD 6 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement incombe généralement aux gouvernements locaux. Ces services reposent sur une gouvernance locale, une gestion des ressources naturelles et un urbanisme efficaces.

Les enjeux peuvent varier énormément au niveau infranational, en particulier entre zones urbaines et rurales.

Dans les zones urbaines, le principal défi est souvent le manque d'accès aux services de base dans les zones d'habitation informelle, ou encore des prix élevés et un manque de contrôle de la qualité de l'eau fournie par les entreprises privées. Dans les zones rurales, l'eau est certes gratuite, mais il est parfois nécessaire d'effectuer de longs déplacements pour y accéder, et elle peut être polluée.

Les gouvernements locaux ont un rôle à jouer pour améliorer la qualité de l'eau, grâce à des mesures de protection de l'environnement et à une gestion durable des déchets solides.

La gestion intégrée des ressources en eau nécessite une coopération horizontale au niveau de la planification et de la politique environnementale entre les municipalités et les régions à travers les frontières. Les gouvernements locaux ont une position de choix pour permettre aux communautés de participer à la gestion de l'eau et de l'assainissement, y compris pour les habitants des bidonvilles.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement du Développement* • *Changement Climatique* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'**EAU POTABLE, À UN COÛT ABORDABLE**

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'**ASSAINISSEMENT** et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en **RÉDUISANT LA POLLUTION**, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en **AUGMENTANT CONSIDÉRABLEMENT** à l'échelle mondiale le **RECYCLAGE** et la **RÉUTILISATION SANS DANGER** de l'eau

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'**UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES EN EAU** dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce, afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une **GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À TOUS LES NIVEAUX**, y compris au moyen de la coopération transfrontière comme il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.b Soutenir et renforcer la **PARTICIPATION DE LA POPULATION LOCALE** à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

ODD 07



Cet objectif vise à permettre à tous l'accès à l'énergie verte



GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE.

En quoi l'ODD 7 est-il important pour les gouvernements locaux ?

En quoi l'ODD 7 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux sont souvent les mieux placés pour identifier le manque d'accès des groupes vulnérables à une énergie abordable.

Les gouvernements locaux peuvent contribuer directement à l'efficacité énergétique en investissant dans des bâtiments économes en énergie et des sources d'énergie verte dans les établissements publics (administrations, écoles, etc.). Ils peuvent également introduire des critères de développement durable dans leurs pratiques d'acquisition. De plus, ces initiatives permettent également de réduire les dépenses publiques en énergie.

Dans les villes, le transport local et les politiques d'urbanisme, ainsi que les nouvelles technologies de la « Ville intelligente », peuvent avoir un impact significatif sur les émissions de carbone et l'efficacité énergétique.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement du Développement* • *Changement Climatique* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

7.1 D'ici à 2030, garantir l'**ACCÈS DE TOUS** à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'**ÉNERGIE RENOUELABLE** dans le bouquet énergétique mondial

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

ODD 08

Cet objectif vise à créer des emplois décents et des opportunités économiques pour tous

OMD
ASSOCIÉ



1
ÉLIMINER L'EXTRÊME
PAUVRETÉ ET LA FAIM

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE

CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE,
PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN
EMPLOI PRODUCTIF ET UN
TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.



En quoi l'ODD 8 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux peuvent générer de la croissance et de l'emploi en partant de la base, grâce à des stratégies de développement économique local qui exploitent les ressources et les opportunités uniques offertes par leurs territoires.

Les gouvernements locaux peuvent identifier les enfants risquant d'être exploités et forcés à travailler, et s'assurer qu'ils fréquentent l'école. Ils peuvent également travailler en partenariat avec le secteur informel afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs protections sociales, et d'encourager la formalisation de leur situation le cas échéant.

Les gouvernements locaux peuvent donner l'exemple en proposant des environnements de travail sûrs et sécurisés, et en garantissant un salaire égal pour un travail de valeur égale. Ils peuvent également inclure ces pratiques dans le cadre de leurs critères d'attribution de marchés lorsqu'ils travaillent en partenariat avec les secteurs privé et tertiaire.

Les gouvernements locaux sont les mieux placés pour travailler avec les communautés afin d'évaluer les avantages et les coûts du tourisme dans les régions, et pour élaborer des plans stratégiques pour s'assurer que l'activité de ce secteur soit durable.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement pour le Développement* • *Beijing +20* • *Habitat III*
- *Agenda 21 de la Culture*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la **CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS**, l'entrepreneuriat, la **CRÉATIVITÉ ET L'INNOVATION** ; et qui stimulent la **FORMALISATION** et la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à **TOUTES LES FEMMES** et à **TOUS LES HOMMES**, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un **TRAVAIL DÉCENT ET UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGAL**

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de **JEUNES** non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le **TRAVAIL FORCÉ**, mettre fin à l'**ESCLAVAGE** moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au **TRAVAIL DES ENFANTS** sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la **SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL** et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

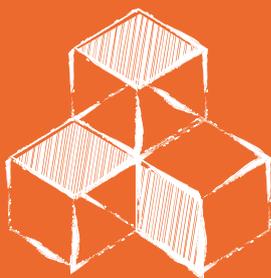
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un **TOURISME DURABLE QUI CRÉE DES EMPLOIS ET METTE EN VALEUR LA CULTURE ET LES PRODUITS LOCAUX**

ODD 09

Cet objectif vise à faire en sorte que chacun dispose des infrastructures dont il a besoin pour se connecter au reste du monde



BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION



En quoi l'ODD 9 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements régionaux et métropolitains jouent un rôle particulièrement important pour le développement et l'entretien des infrastructures desservant les zones urbaines, et pour les connecter avec les territoires environnants.

Les gouvernements locaux peuvent inclure la promotion des petites industries et des nouvelles entreprises au sein de leurs stratégies de développement économique local, en tenant compte des ressources, des besoins et des marchés locaux.

Ils peuvent identifier les difficultés d'accès aux TIC et à Internet dans les communautés et prendre des mesures pour combler ces lacunes, notamment en fournissant cet accès dans les espaces publics, tels que les bibliothèques.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement pour le Développement* • *Habitat III*
- *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*
- *Changement Climatique*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

9.1 Mettre en place une **INFRASTRUCTURE** de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un **ACCÈS UNIVERSEL, À UN COÛT ABORDABLE** et dans des **CONDITIONS D'ÉQUITÉ**

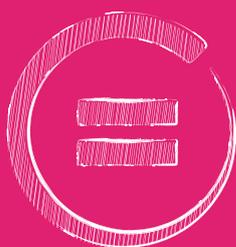
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur **INTÉGRATION DANS LES CHÂÎNES DE VALEUR ET SUR LES MARCHÉS**

9.c Accroître nettement l'**ACCÈS** aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient **ACCÈS À INTERNET** à un coût abordable d'ici à 2020

ODD 10



Cet objectif vise à réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres



RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS
DANS LES PAYS ET D'UN PAYS
À L'AUTRE.

En quoi l'ODD 10 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux sont indispensables pour la réduction des inégalités au sein des pays. Il sera essentiel d'allouer des ressources aux gouvernements locaux dans les zones les plus défavorisées, et de renforcer les capacités des gouvernements locaux à identifier et à combattre la pauvreté et l'exclusion.

Les gouvernements locaux ont un rôle particulier à jouer dans l'inclusion politique au niveau local. Ils peuvent promouvoir la participation des minorités et des groupes traditionnellement sous-représentés aux processus de consultation publique, et les aider à accéder à des fonctions publiques électives.

Les gouvernements locaux peuvent mettre en œuvre des pratiques exemplaires en termes d'égalité et de non-discrimination au sein de leurs institutions et de leurs opérations. Ils peuvent également appliquer ces critères pour leur approvisionnement en biens et services. Ils sont également chargés de fournir des services publics de manière non discriminatoire.

Les gouvernements locaux peuvent inclure une fiscalité locale progressive au sein de leur politique fiscale, et débloquer des budgets locaux pour stimuler la création d'emplois et l'augmentation des revenus des ménages les plus pauvres.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement pour le Développement* • *Habitat III* • *Beijing +20*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les **REVENUS DES 40% LES PLUS PAUVRES** de la population **AUGMENTENT** plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur **INTÉGRATION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE**, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origine, de leur religion, de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en **ÉLIMINANT LES LOIS, POLITIQUES ET PRATIQUES DISCRIMINATOIRES** en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des **POLITIQUES**, notamment sur les plans **BUDGÉTAIRE, SALARIAL** et dans le domaine de la **PROTECTION SOCIALE**, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.7 Faciliter la **MIGRATION** et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

ODD 11

Cet objectif vise à mettre les villes au cœur du développement durable dans un monde en urbanisation

OMD
ASSOCIÉ



FAIRE EN SORTE QUE

LES VILLES

ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS,
RÉSILIENTS ET DURABLES.



En quoi l'ODD 11 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Cet objectif appelle directement les maires et les municipalités à jouer leur rôle au sein de l'Agenda pour l'après-2015.

L'urbanisation rapide de nombreuses villes dans les pays du Sud a entraîné l'expansion des bidonvilles. Les municipalités doivent élaborer des plans stratégiques urbains pour empêcher leur croissance. Elles doivent également travailler avec les habitants des bidonvilles pour améliorer leurs conditions de vie et fournir des services de base dans les bidonvilles qui existent déjà. L'accès à un logement abordable pose également problème dans beaucoup des villes parmi les plus riches du monde ; les municipalités doivent réguler les marchés fonciers et du logement afin de garantir aux habitants les plus pauvres le droit au logement.

Les municipalités ont pour responsabilité d'encourager l'utilisation des transports publics dans les zones urbaines, afin d'améliorer la sécurité routière et de réduire les émissions. Il est également de leur devoir d'offrir aux citoyens des espaces verts et des espaces publics sûrs, comme des parcs, des places ou des jardins.

Dans un contexte marqué par une urbanisation rapide au niveau mondial, une planification urbaine participative est essentielle si l'on veut empêcher la prolifération

incontrôlée des villes, lutter contre la ségrégation, et réduire les émissions de carbone dans les villes. La gestion durable des déchets solides, en mettant l'accent sur la réutilisation et le recyclage, est également essentielle si l'on veut réduire l'impact environnemental des villes.

Beaucoup de villes abritent de véritables trésors du patrimoine culturel.

Le rôle des gouvernements locaux est déterminant pour définir, identifier et protéger le patrimoine culturel urbain matériel et immatériel pour les générations à venir.

Les villes, et en particulier les villes côtières, sont déjà confrontées à l'impact du changement climatique. Il est essentiel que les gouvernements locaux prennent des mesures pour atténuer les effets du changement climatique et pour protéger les populations les plus vulnérables des conséquences des catastrophes naturelles.

Enfin, nous savons qu'aucune ville n'est une île. Les municipalités doivent coopérer avec leurs homologues ruraux et régionaux pour s'assurer que les villes œuvrent en harmonie avec les zones rurales dont elles dépendent pour leur nourriture et leurs ressources naturelles.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement du Développement* • *Habitat III* • *Changement Climatique* • *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030* • *Agenda 21 de la Culture*



CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un **LOGEMENT** et à des **SERVICES DE BASE** adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les bidonvilles

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les **TRANSPORTS PUBLICS**, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de **PLANIFICATION** et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du **PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL** mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces **CATASTROPHES** exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des plus pauvres et des personnes vulnérables

11.6 D'ici à 2030, réduire l'**IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES VILLES** par habitant, en accordant notamment une attention particulière à la **QUALITÉ DE L'AIR** et à la **GESTION**, notamment municipale, **DES DÉCHETS**

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des **ESPACES VERTS ET DES ESPACES PUBLICS SÛRS**

11.a Favoriser l'établissement de **LIENS** économiques, sociaux et environnementaux positifs entre **ZONES URBAINES, PÉRIURBAINES ET RURALES** en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des **CHANGEMENTS CLIMATIQUES** et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), une **GESTION** globale des **RISQUES DE CATASTROPHE** à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des **BÂTIMENTS** durables et résilients **EN UTILISANT DES MATÉRIEAUX LOCAUX**

ODD 12

Cet objectif vise à réduire notre impact sur la planète en produisant et en consommant uniquement ce dont nous avons besoin

OMD
ASSOCIÉ



7

PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT



ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES.

En quoi l'ODD 12 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux et régionaux peuvent faire le choix d'utiliser des circuits d'approvisionnement courts, ce qui permettrait de réduire les émissions de carbone et le transport, au moyen d'une bonne gestion des terres, d'infrastructures, de l'urbanisme, de l'éducation et de la formation, ainsi que des marchés publics.

Les gouvernements locaux ont un rôle particulier à jouer pour la promotion d'une consommation et d'une production d'énergie et d'eau durables. De nombreux outils peuvent être utilisés pour y parvenir, comme la planification urbaine ou encore la mise en place de mécanismes de fixation des prix unitaires.

En tant que consommateurs de biens et de services, les gouvernements locaux et régionaux peuvent établir des critères d'attribution de marchés qui prennent en compte les émissions de déchets et de carbone de leurs fournisseurs potentiels.

Comme il s'agit du niveau de gouvernement le plus proche des populations, ils sont bien placés pour sensibiliser les citoyens à l'importance de la production et de la consommation durables. Il est aussi de leur devoir de leur fournir les connaissances et les outils leur permettant de réduire leur empreinte environnementale.

Les gouvernements locaux et régionaux devraient être des partenaires clés de l'élaboration et de la mise en place d'outils pour surveiller l'impact du tourisme dans leurs juridictions. Ils doivent également s'assurer que le tourisme crée des emplois et mette en avant la culture locale tout en limitant les émissions de déchets et de carbone.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement pour le Développement* • *Habitat III* • *Changement Climatique* • *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une **UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES**

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de **DÉCHETS ALIMENTAIRES** par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.4 D'ici à 2020, instaurer une **GESTION** écologiquement **RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET DE TOUS LES DÉCHETS** tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la **RÉDUCTION**, le **RECYCLAGE** et la **RÉUTILISATION**

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la **PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS**, conformément aux politiques et priorités nationales

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et **CONNAISSANCES** nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un **TOURISME DURABLE QUI CRÉE DES EMPLOIS ET MET EN VALEUR LA CULTURE ET LES PRODUITS LOCAUX**

ODD 13

OMD
ASSOCIÉ



PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT

Cet objectif vise à faire face aux effets du réchauffement climatique



PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS.

En quoi l'ODD 13 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux et régionaux, en particulier dans les villes, assurent souvent en première ligne la lutte contre les effets du changement climatique. Il est vital de renforcer leurs capacités à faire face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, afin de pouvoir protéger les populations, en particulier les plus vulnérables.

Les dirigeants locaux luttent habituellement contre le changement climatique et sensibilisent les populations au niveau local depuis « le bas de l'échelle ».

Il est essentiel que les gouvernements locaux, en particulier dans les villes les plus vulnérables, intègrent des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques au sein de leur planification urbaine et régionale, afin de réduire les émissions des villes et d'accroître leur résistance aux chocs environnementaux.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement du Développement* • *Habitat III* • *Changement Climatique*
- *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*
- *carbons Cities Climate Registry (cCCR)* • *Pacte des Maires*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la **RÉSILIENCE** et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.3 Améliorer l'éducation, la **SENSIBILISATION** et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de **PLANIFICATION ET DE GESTION POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

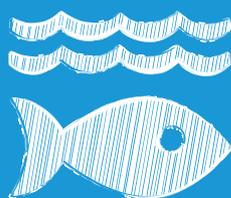
ODD 14

OMD
ASSOCIÉ



PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT

Cet objectif vise à protéger nos côtes et nos océans



**CONSERVER ET EXPLOITER DE
MANIÈRE DURABLE LES OcéANS,
LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

En quoi l'ODD 14 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Près de 80 pour cent de la pollution des océans provient d'activités terrestres, à la fois dans les zones côtières et à l'intérieur des terres.

La plupart des plus grandes villes du monde se trouvent en bord de mer. De nombreuses villes côtières évacuent directement leurs eaux usées et leurs effluents industriels dans leurs mers les plus proches.

Cependant, la protection des océans et des côtes ne relève pas uniquement de la responsabilité des villes côtières. Toute activité urbaine dans les bassins hydrographiques peut affecter les océans, comme le rejet des eaux usées ou de déchets industriels dans les rivières.

Dans le monde, les deux tiers des eaux usées dans les zones urbaines sont rejetées dans les lacs, les rivières et les eaux côtières, sans subir de traitement. L'assainissement urbain et la gestion des déchets solides sont essentiels si l'on veut réduire la pollution des zones côtières, tout comme la collaboration entre municipalités et au niveau régional.

Les villes côtières doivent élaborer et mettre en œuvre des règles d'urbanisme et de construction pour empêcher de bâtir dans les zones côtières impropres à la construction.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement du Développement* • *Habitat III* • *Changement Climatique*
- *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des **ACTIVITÉS TERRESTRES**, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les **ÉCOSYSTÈMES** marins et **CÔTIERS**, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.5 D'ici à 2020, **PRÉSERVER AU MOINS 10 % DES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES**, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.b Garantir aux **PETITS PÊCHEURS** l'accès aux ressources marines et aux marchés

ODD 15

Cet objectif vise à protéger nos ressources naturelles, la faune et la nature

OMD ASSOCIÉ



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES



TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ.

En quoi l'ODD 15 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les gouvernements locaux sont des fournisseurs de services (en particulier pour l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets solides). Ils ont également la capacité de stimuler un changement de comportement des populations. Ils se trouvent donc dans une position idéale pour protéger les ressources et les habitats naturels.

Ils ont l'avantage unique de pouvoir coordonner au niveau local des partenariats entre le secteur privé et les communautés afin de s'atteler à la tâche complexe de la gestion intégrée des ressources en eau.

Les gouvernements locaux et régionaux doivent s'assurer que la conservation de la biodiversité fasse partie intégrante de la planification urbaine et des stratégies de développement. Ils doivent également utiliser leurs connaissances locales pour aider à mettre en œuvre sur le terrain le principe du « pollueur-payeur ».

La conservation de la biodiversité exige souvent une coopération entre municipalités au-delà de leurs frontières, par exemple en créant des corridors transfrontaliers pour la faune et la biodiversité.

La participation et la gestion communautaires, facilitées par les gouvernements locaux, sont des outils puissants pour enrayer la perte de biodiversité et empêcher l'extinction de certaines espèces.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement du Développement* • *Changement Climatique*
- *Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des **ÉCOSYSTÈMES D'EAU DOUCE** terrestres et de leurs services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les **FORÊTS** dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la **BIODIVERSITÉ** et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la **PLANIFICATION** nationale et **LOCALE**, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.b Mobiliser d'importantes **RESSOURCES DE TOUTES PROVENANCES ET À TOUS LES NIVEAUX** pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

ODD 16

Cet objectif vise à assurer la sécurité des populations et à faire en sorte que les gouvernements fonctionnent efficacement et équitablement

PROMOUVOIR **L'AVÈNEMENT**
DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES
ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA
JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES
NIVEAUX, DES **INSTITUTIONS** EFFICACES,
RESPONSABLES ET OUVERTES.



En quoi l'ODD 16 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Cet objectif appelle les gouvernements locaux à davantage d'efficacité et à rendre compte de leurs actions aux citoyens. Il implique de lutter contre la corruption et d'accroître l'accès du public à l'information.

Depuis des dizaines d'années, les gouvernements locaux ouvrent la voie à l'expérimentation de nouvelles formes de prises de décisions participatives, comme l'établissement du budget et la planification participatives. Cet objectif invite les gouvernements locaux à accroître ces efforts et à mieux comprendre leurs populations, en s'assurant qu'aucun groupe ne soit exclu.

Dans un monde en pleine urbanisation, la réduction de la violence en zone urbaine constituera un enjeu de plus en plus important dans la lutte pour la paix et la sécurité à l'échelle mondiale.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

• *Financement du Développement* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de **VIOLENCE** et les taux de mortalité qui y sont associés

16.5 Réduire nettement la **CORRUPTION** et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

16.6 Mettre en place des **INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET TRANSPARENTES** à tous les niveaux

16.7 Faire en sorte que le **DYNAMISME, L'OUVERTURE, LA PARTICIPATION ET LA REPRÉSENTATION** à tous les niveaux caractérisent la **PRISE DE DÉCISIONS**

16.10 Garantir l'**ACCÈS** public à l'**INFORMATION** et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

ODD 17

Cet objectif propose de travailler ensemble au niveau mondial pour réaliser les ODD et faire de l'Agenda pour l'après-2015 une réalité

OMD
ASSOCIÉ



**RENFORCER LES MOYENS
DE METTRE EN OEUVRE**

**LE PARTENARIAT MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LE REVITALISER.**

En quoi l'ODD 17 est-il important pour les gouvernements locaux ?

Les revenus et les impôts locaux doivent servir au financement du développement durable.

Des politiques cohérentes peuvent être développées au niveau local afin de répondre aux défis de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

Les gouvernements locaux sont idéalement placés pour encourager et faciliter des partenariats entre les organismes publics, le secteur privé et la société civile.

Les gouvernements locaux collaborent à l'international depuis plus de cent ans dans le cadre du mouvement municipal international. Ils sont prêts et disposés à entrer dans l'arène mondiale.

Des données locales fiables constitueront un outil essentiel pour assurer le suivi des disparités infranationales, pour cibler les ressources, et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

AUTRES AGENDAS INTERNATIONAUX PERTINENTS

- *Financement pour le Développement* • *Habitat III*

CIBLES PERTINENTES POUR LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de **COLLECTE DE L'IMPÔT ET D'AUTRES RECETTES**

17.14 Renforcer la **COHÉRENCE DES POLITIQUES** de développement durable

17.16 Renforcer le **PARTENARIAT MONDIAL** pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les **PARTENARIATS** publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de **DONNÉES DE QUALITÉ, ACTUALISÉES ET EXACTES**, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES** des pays en développement

TOUS LES ODD SONT D'ORDRE LOCAL : VERS UN PROGRAMME D'ACTION DANS LE CADRE D'HABITAT III

NEW YORK, 27 SEPTEMBRE 2015

**DÉCLARATION DES REPRÉSENTANTS DES RÉSEAUX
DE GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX
RÉUNIS AU SEIN DE LA GLOBAL TASKFORCE**





VERS UN PROGRAMME D'ACTION DANS LE CADRE D'HABITAT III

Nous, Maires, Présidents de gouvernements régionaux et représentants de nos associations, réunis à New York, célébrons l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable et la reconnaissance du rôle devant être joué par les villes et les gouvernements infranationaux dans toutes ses dimensions en général et pour les Objectifs 11 et 16 en particulier.

Rappelant les déclarations de la Taskforce mondiale de 2012 à 2015, en particulier notre déclaration commune avec tous les Grands Groupes concernant la nécessité d'un objectif indépendant sur l'urbanisation durable, rappelant également les recommandations de la Consultation mondiale sur la localisation, notre travail commun dans le cadre de la Campagne urbaine ainsi que la Déclaration de Lyon sur le climat et les territoires,

Nous souhaitons partager avec vous, les citoyens que nous servons, la communauté internationale, nos partenaires et nos gouvernements, les engagements et convictions suivants :

Les territoires : espaces où sont garantis les moyens de subsistance

Nous insistons sur le fait que les villes et les territoires sont les espaces où vivent femmes et hommes, filles et garçons, là où toutes et tous travaillent à leurs moyens de subsistance et là où les rêves prennent naissance. On y fait face aux inégalités et à la pauvreté, on y fournit santé et éducation, on y protège les écosystèmes et les droits humains doivent y être garantis.

La réussite de tous les ODD exige l'action locale

Nous, leaders locaux et régionaux du monde entier, sommes convaincus qu'en prêtant une attention spécifique à la localisation de tous les objectifs, en particulier à l'urbanisation durable de l'ODD 11 et à la création efficace, fiable et inclusive d'institutions dans le cadre de l'ODD 16, le nouvel agenda déclenchera le genre de transformation dans notre action commune qui mènera au monde que nous désirons.

Tous les ODD ont une dimension locale, essentielle à leur réussite. Nous, en tant que leaders politiques, avec un mandat directement attribué par nos citoyens, avons la responsabilité de contribuer à la réussite de tous les ODD.

L'Agenda 2030 est le fruit d'une consultation et d'un dialogue mondiaux sans précédents, auxquels ont participé activement les gouvernements locaux et régionaux. La reconnaissance du

rôle essentiel des gouvernements locaux et régionaux dans la réussite de l'Agenda nous permettra de mobiliser les parties prenantes locales et de créer de nouveaux partenariats, basés sur la compréhension commune de notre appartenance à l'ensemble de l'humanité. Les gouvernements locaux et leurs associations doivent être renforcés pour prendre part dans les processus de réalisation, tant au niveau de la définition que de la mise en œuvre. Tous les gouvernements locaux doivent avoir les moyens et les capacités d'améliorer l'administration, d'anticiper les demandes, de planifier et mettre en œuvre les solutions. L'évaluation par les pairs parmi les gouvernements locaux a fait la preuve de son efficacité dans le renforcement des capacités de ces derniers. Les défis rencontrés sont universels et doivent être surmontés ensemble par tous les territoires, quelle que soit leur taille et dans tous les pays, y compris les petits états insulaires en développement (PEID ou SIDS en anglais).

Les citoyens aux commandes

Nous devons nous assurer que les citoyens sont impliqués dans les décisions qui affectent leur futur. Les concepts d'« institutions efficaces, fiables et transparentes » et de « prises de décisions participatives et représentatives à tous les niveaux » ont besoin d'un cadre institutionnel clair, d'une gestion et d'une planification renforcées des capacités, de mécanismes participatifs et de négociations financières régulières entre tous les niveaux de gouvernement et les communautés locales, afin de définir les priorités et passer à l'action. La subsidiarité doit être promue en tant que moteur de renforcement de la démocratie et de la cohésion territoriale au sein d'un partenariat solide avec la société civile et les autres parties prenantes, notamment le secteur privé.

Pas de réussite sans une répartition plus juste des ressources et des investissements

Nous avons conscience que seront nécessaires des investissements publics et privés massifs, si l'on souhaite améliorer des infrastructures résistantes et l'accès aux services de bases dans les villes et les territoires, mettre fin aux inégalités, appuyer les économies locales, promouvoir la culture comme moteur de développement, faire face aux impacts des changements climatiques et créer les villes qui accueilleront 2,5 milliards de nouveaux résidents urbains dans les trois prochaines décennies, pour la plupart dans les pays en développement. La « ville doit être en mesure de mieux financer la ville » à travers la mobilisation de ressources endogènes et un accès amélioré aux financements. **Cela suppose que tous les résidents, y compris les sociétés locales et internationales, paient leur part juste d'impôts nationaux et locaux.** Ce qui veut également dire un accès pour les gouvernements locaux aux nouveaux mécanismes de financements, au sein de partenariats avec le secteur privé et les communautés locales. Toutefois, le financement public continuera de jouer un rôle primordial dans le financement des services et des infrastructures de base, en particulier dans les pays moins développés. **Au final**, cela implique également une répartition

plus juste des ressources nationales entre les territoires et un meilleur ciblage de l'APD pour fournir un appui aux services de base dans les pays moins développés.

Nous saluons ainsi l'engagement de la coopération internationale de renforcer considérablement les capacités des municipalités et des autres autorités locales et le vif intérêt du Programme d'action d'Addis-Abeba porté au mécanisme de financement infranational, qui constituent les moyens de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Nous attendons avec impatience que les gouvernements concrétisent cet engagement, au niveau national et comme au niveau international.

Solidarité, dignité et paix

Nous pensons que l'Agenda 2030 doit permettre aux individus de vivre et d'être ce qu'ils entendent et de les encourager à avoir pleine conscience des conséquences de leurs actions et de leurs responsabilités envers les biens communs. Pour cela, il nous faudra nécessairement combler les écarts entre les citoyens et leurs gouvernements, en consolidant **la confiance des individus envers leurs gouvernements**, à travers un dialogue menant à la tolérance, à la compréhension et à la paix durable.

Les citoyens savent que les villes et les territoires où ils vivent n'existent pas isolément, mais subissent l'influence de phénomènes globaux, en particulier ceux liés aux défis environnementaux. Une nouvelle compréhension de la citoyenneté est née, avec une forte dimension globale qui relie nos destins et nécessite un ancrage local. La construction de sociétés basées sur la diversité culturelle, la solidarité, l'égalité et la fiabilité selon l'approche du bas vers le haut constituera une garantie de résilience et de durabilité. Cela nous permettra de faire face aux crises humanitaires qui secouent la planète, et qui doivent être résolues si l'on souhaite la réussite des objectifs de développement durable.

Des objectifs aux actions : la localisation de l'agenda

Nous devons transformer les Agendas 2030 en politiques et actions concrètes au niveau local. Nous travaillerons sans relâche à l'amélioration de la gestion de nos territoires et nous continuerons d'innover et d'apprendre les uns des autres. Il s'agit d'un aspect primordial du processus de suivi et de

révision de l'Agenda 2030 et de la révision prévue des progrès au niveau infranational. Nous ferons part des leçons tirées, lors des Négociations sur le climat de la COP 21 et de la conférence de Quito pour Habitat III, à travers la Deuxième Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux.

Deuxième Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux

Nous, héritiers d'un mouvement municipal international centenaire, créé par et pour les gouvernements locaux, organisons la Deuxième Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux en 2016. L'Assemblée s'appuiera sur les compétences des villes aux traditions internationales de longue date en matière de coopération décentralisée, ainsi que sur les associations indépendantes nationales, continentales et mondiales des gouvernements locaux. L'Assemblée sera organisée via nos structures démocratiques de représentation et sera une plateforme conjointe où les voix locales pourront être retransmises et où les recommandations et les décisions seront prises concernant les agendas mondiaux correspondants.

Nouveaux partenariats avec le leadership local

Nous appelons les gouvernements nationaux, les institutions internationales, le monde universitaire et nos partenaires de développement à nous rejoindre dans le développement de nouveaux partenariats avec les leaders politiques locaux et la société civile dans la prise de décisions.

Nous, leaders des gouvernements locaux et régionaux, réunis aujourd'hui à New York, sommes pleinement engagés dans la réussite de l'Agenda 2030 ; nous appelons à une nouvelle Architecture de gouvernance mondiale dans le cadre d'un renouvellement du Système des Nations unies, avec une participation plus importante des parties prenantes en général et la reconnaissance des gouvernements locaux et régionaux en tant que parties prenantes gouvernementales en particulier.

APPROUVÉ PAR :

Dr. Kadir Topbaş, Maire d'Istanbul, Président de CGLU · **Ilsur Metshin**, Maire de Kazan, Co-Président · **Kgosiento David Ramokgopa**, Maire de Tshwane · **Fatimetou Abdel Malick**, Maire de Teveragh-Zeina, Présidente du REFELA · **Mpho Moruakgomo**, Président de l'Association des Autorités locales du Botswana (BALA), Vice-Président de CGLU, Membre du Bureau du CLGF · **Michèle Sabban**, Conseillère de la Région Ile de France, Présidente du FMDV, Présidente du R20 · **Khalifa Sall**, Maire de Dakar, Président de CGLU Afrique · **Illiza Binti Saaduddin Djamaal**, Maire de Banda Aceh · **Berry Urbanovic**, Maire de Kitchener, Trésorier adjoint de CGLU · **Célestine Ketcha Courtes**, Maire de Bangangté, Porte-parole de CGLU pour la Coopération internationale · **Thabo Manyoni**, Maire de Mangaung, Président de SALGA · **Mpho Nawa**, Maire de West Rand District, Président adjoint de SALGA · **Ronan Dantec**, Conseiller municipal de Nantes, Sénateur pour la Région Loire-Atlantique, porte-parole de CGLU pour le Changement climatique · **Bernard Soulage**, Vice-Président, Région Rhône-Alpes, France · **Paúl Carrasco**, Président de la province d'Azuay, Président du FOGAR · **Gustavo Petro Urrego**, Maire de Bogotá · **Parks Tau**, Maire de Johannesburg, Vice-président de Metropolis, Membre du C40 Steering Committee · **Pam O'Connor**, conseillère de Santa Monica, Présidente d'ICLEI Amérique du Nord · **Mireia Cañellas**, directrice Développement Durable, Catalogne, représentante du nrg4SD.

LES MEMBRES DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX





Afrique



Asie-Pacifique



Eurasie



Europe



Amérique Latine



Moyen Orient-Asie de l'Ouest



Amérique du Nord



Section Métropolitaine



Forum des Régions



Avec le soutien de:   Commission européenne